

Origine et raisons de la création de l'ONPES

Bernard SEILLIER

Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)

Dès le projet de la loi de 1998, la création de l'ONPES semblait s'imposer et n'a pas fait débat au Parlement. L'article 80 de la loi indiquait : *« il est créé, auprès du ministre chargé des affaires sociales, un Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale chargé de rassembler, analyser et diffuser les informations et données relatives aux situations de précarité, de pauvreté et d'exclusion sociale ainsi qu'aux politiques menées en ce domaine »*. La mission confiée à l'Observatoire était donc évidente : *« Il fait réaliser des travaux d'études, de recherche et d'évaluation quantitatives et qualitatives en lien étroit avec le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il contribue au développement de la connaissance et des systèmes d'information dans les domaines mal couverts, en liaison notamment avec les banques de données et organismes régionaux, nationaux et internationaux »*.

La volonté gouvernementale considérait l'Observatoire comme un point d'appui essentiel et permanent de la politique sociale, au cœur même des débats. Le gouvernement de l'époque voulait maintenir en alerte l'attention du public sur ces questions de pauvreté. Martine Aubry, ministre des Affaires sociales lors de la présentation du texte, avait spécifié la première condition de la réussite dans ce domaine : il s'agissait de mieux connaître l'exclusion sous toutes ses formes et d'évaluer les politiques menées. L'Observatoire était donc doté, dès 1999, de cinq millions de francs pour éclairer le gouvernement dans ses choix. Dans cette présentation de la loi devant le Parlement, la ministre insistait sur le fait qu'une meilleure concertation avec les représentants des exclus serait assurée, notamment par l'élargissement de la composition du CNLE créé en 1988. Il a donc été dès le début associé à l'Observatoire. Un comité interministériel de lutte contre les exclusions était enfin chargé d'assurer la coopération au sein de l'État, et son action devait être complétée au niveau local, dans un objectif de péréquation, par la coordination des acteurs et des moyens dans un plan unique de prévention et de lutte contre les exclusions.

De nombreuses initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ont été initialement le fait du Conseil économique, social et environnemental. Geneviève de Gaulle-Anthonioz avait creusé ce sujet et avait préconisé d'élargir le CNLE aux partenaires sociaux – ce qui a été fait en 2005 – mais aussi de créer un Observatoire permanent de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ces organismes devaient produire des rapports annuels, ce qu'ils ne sont pas parvenus à faire, par manque de moyens.

La mission du CNLE rénové, en lien avec l'Observatoire, est donc aujourd'hui de faire connaître aux pouvoirs publics, et à l'ensemble des concitoyens, les situations de pauvreté et d'exclusion afin qu'elles soient mieux prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et de diffuser les expérimentations conduites sur le terrain.

Toutes ces propositions, et la loi qui a fait suite, étaient inspirées par une confiance dans une certaine rationalité de l'action, dans la possibilité d'améliorer la connaissance et de définir des politiques efficaces, la pauvreté étant considérée comme une pathologie du système. Tout cela s'est

néanmoins révélé beaucoup plus complexe et bien moins maîtrisable, surtout dans un contexte de mondialisation. La pauvreté n'a cessé de croître et le système en est peut-être la cause.

Je souhaite dans ce contexte rendre hommage à l'Observatoire pour le travail accompli. Ses rapports restent une référence et un instrument de travail. La nécessité de l'Observatoire est confirmée 10 ans après sa création. Il convient désormais de mener une réflexion en profondeur sur l'état de la société et sur la société elle-même, et de ce point de vue les analyses qualitatives deviennent aujourd'hui primordiales.